



Déclaration UE de conformité

FABRICANT :**Nom : CDVI SAS****Adresse: 31, avenue du Général Leclerc – 93691 – Pantin – France****IDENTIFICATION DU PRODUIT :****Marque : Système radio-infrarouge****Désignation commerciale : SEL2641R433RM****Type : F1001000065****Destination du produit : Récepteur radio 433 MHz**

Je soussigné, M. David Benhammou, PDG de CDVI SAS déclare, sous notre propre responsabilité, que le matériel référencé ci-dessus satisfait aux exigences essentielles des directives européennes suivantes :

2014/53/UE, relative à l'harmonisation des législations des États membres

concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques

2017/2102/UE, relative à la limitation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

2015/863, modifiant l'annexe II de la directive 2017/2102/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des substances soumises à limitations

2009/125/UE, établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie

Règlement CE n°1275/2008

en conformité avec les normes harmonisées suivantes :

EN 62368-1:2014/AC:2015

EN 301 489-1 V1.9.2

sous réserve d'une utilisation conforme à leur destination, d'une installation conforme aux normes en vigueur et aux recommandations du fabricant.

A Pantin le : 26/04/2022

David Benhammou, PDG de CDVI SAS

